

United Nations

Nations Unies

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

UNRESTRICTED

S/1093

29 novembre 1948

FRENCH

ORIGINAL : ENGLISH

Dual distribution

LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL LE 29 NOVEMBRE 1948

PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES D'ISRAEL

ET RELATIVE A LA DEMANDE D'ADMISSION D'ISRAEL COMME MEMBRE DES NATIONS UNIES;

DECLARATION ACCEPTANT LES OBLIGATIONS DECoulANT DE LA CHARTE

Paris, le 29 novembre 1948

Le 14 mai 1948, le Conseil national du peuple juif en Palestine a proclamé l'indépendance de l'Etat d'Israël, en vertu du droit naturel et historique du peuple juif à l'indépendance dans son propre Etat souverain et conformément à la Résolution du 29 novembre 1947 de l'Assemblée générale. Depuis cette date, Israël a consolidé son organisation administrative et s'est défendu avec succès contre l'agression des Etats voisins. Jusqu'ici, dix-neuf Puissances ont reconnu l'Etat d'Israël.

Au nom du Gouvernement provisoire d'Israël, j'ai maintenant l'honneur de demander l'admission d'Israël comme Membre des Nations Unies, en vertu de l'Article 4 de la Charte.

Etant donné le caractère spécial de cette demande d'admission, je vous prierais de faire procéder à son examen sans tenir compte des délais fixés par les paragraphes 1 à 4 de l'article 60, mais en observant les dispositions du paragraphe 5 de ce même article 60 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

Veuillez trouver sous ce pli une déclaration officielle, par laquelle le Gouvernement d'Israël accepte toutes les obligations stipulées dans la Charte des Nations Unies.

Mon Gouvernement estime que l'entrée d'Israël au sein des Nations Unies constituera un acte de justice internationale à l'égard du peuple juif, entièrement conforme à la politique palestinienne des Nations Unies, contribuera à la stabilisation du Moyen-Orient et servira la cause de la paix internationale.

Signé : Moshé Shertok

Ministre des affaires étrangères
du Gouvernement provisoire d'Israël

Le 29 novembre 1948

DECLARATION

Au nom de l'Etat d'Israël, je, soussigné, Moshé Shertok, Ministre des affaires étrangères, dûment autorisé par le Conseil d'Etat d'Israël, déclare que l'Etat d'Israël accepte par la présente, sans réserve aucune, les obligations découlant de la Charte des Nations Unies et qu'il s'engage à les observer du jour où il deviendra Membre des Nations Unies.

Moshé Shertok

Ministre des affaires étrangères
du Gouvernement provisoire d'Israël